



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



Objet : Demande d'audience pour la préparation de la reprise dans le contexte sanitaire actuel

Madame la Rectrice,

La crise sanitaire prend actuellement une ampleur inédite, avec des taux d'incidence jamais atteints. Contre l'avis des personnels, le gouvernement a fait le choix d'alléger et de complexifier le protocole sanitaire s'appliquant aux écoles.

Maintenir les écoles ouvertes est une volonté commune, pas seulement celle d'un ministre déconnecté de la réalité du terrain.

Cela exige cependant des moyens, qui n'ont toujours pas été anticipés après 2 années de crise sanitaire et ce, malgré nos multiples alertes. De fait le ministre continue à faire peser sur les personnels et les familles la gestion de la pandémie et transfère sur eux la responsabilité de la santé publique.

Nous nous adressons à vous solennellement et exigeons des réponses rapides sur les points suivants, dans le but de protéger les personnels dans l'exercice quotidien de leur métier à la reprise du 24 janvier :

• Non-remplacement des personnels :

-dans le 1^{er} degré, de nombreux·ses enseignant·es absent·es n'ont pas été remplacé·es avant les vacances, entraînant localement des situations de bricolage. Nous exigeons le recrutement immédiat de personnels de la liste complémentaire, pour pallier ce manque et permettre que l'école ouverte soit une réalité et ne mette pas en péril la continuité du service public d'éducation.

Nous refusons le recours aux contractuel·les et aux retraité·es. La continuité du service public d'éducation doit être une réalité.

Nous exigeons des consignes claires et écrites à destination des personnels et des parents d'élèves lorsqu'un·e enseignant·e absent·e n'est pas remplacé·e.

-dans le 2nd degré : nous exigeons le recrutement de moyens humains supplémentaires immédiatement à hauteur des besoins et de ne pas faire porter la gestion des remplacements sur le dos de ceux qui restent ou des AED.

• Nous souhaitons la fourniture des masques FFP2 pour les personnels qui le demandent, de masques chirurgicaux pour l'ensemble des personnels (PE, AESH, PSY-EN...), fourniture gratuite de masques pour les élèves, fourniture de gel hydroalcoolique financé par l'État, recrutement de personnels de santé actuellement en nombre très insuffisant avec des arrêts non-remplacés. Les personnels de santé scolaire doivent aussi être doté en matériel de protection et en masque FFP2 comme tout personnel « soignant ».

• Nous exigeons qu'une solution pérenne soit enfin trouvée pour un retour à un fonctionnement décent de la médecine de prévention. Il est anormal que nous n'ayons toujours aucun médecin de prévention pour l'ensemble des personnels de l'académie.

• Les tests demandés aux élèves ne doivent pas reposer sur la responsabilité des familles ni être soumis au contrôle des personnels de l'éducation nationale, mais doivent être organisés par les autorités sanitaires compétentes. Les campagnes de test doivent être mise en place par l'ARS et non le personnel de santé scolaire de l'académie qui ont toujours leurs missions premières à assurer auprès des élèves. Du personnel doit être recruté pour effectuer le tracing des élèves et ne pas reposer sur des personnels ayant déjà des tâches à gérer hors crise sanitaire.

- Les cas positifs : nous exigeons la communication des critères précis entraînant la fermeture d'une classe. L'accueil au compte-goutte des élèves cas contacts met grandement à mal le fonctionnement de l'école, qu'il soit administratif ou pédagogique et désorganise complètement la mise en place des apprentissages des élèves.

Nous demandons d'ailleurs une information écrite, claire et rapide à tout-es les enseignant.es qui n'ont pas à assurer simultanément le travail en classe et le travail en distanciel pour les élèves en isolement.

- La dotation académique est insuffisante :

Nous exigeons une attribution de postes supplémentaires dans le 1^{er} degré pour permettre de réduire les effectifs dans toutes les classes, pour assurer le remplacement des personnels, pour donner plus de moyens aux Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED) et pour augmenter les temps de décharges de direction de toutes les écoles. Nous exigeons des moyens en poste d'enseignement dans le 2nd degré (et non en heures supplémentaires) ainsi que des personnels AED, AESH, administratif-ves, infirmier-ères, médecins scolaires, ...

- Evaluation CP : Nous demandons que les évaluations CP soient annulées.

- Baccalauréat :

- du fait de la désorganisation actuelle et de la multiplication des absences des élèves et des enseignants en raison des nombreux cas positifs ou cas contacts, nous demandons le report des épreuves du baccalauréat de mars à juin et nous remettons à nouveau en cause le contrôle continu, déjà intenable en temps normal et qui devient encore plus inégalitaire pour les élèves dans ces conditions.

- pour la voie professionnelle : nous demandons que soit rapidement effectué un bilan des stages afin d'envisager l'opportunité de réduire le nombre de semaines en fonction de la situation du placement des élèves à cette rentrée.

- Lors d'une réunion avec le cabinet de M. le Ministre, le 3/01/2022, puis dans le cadre d'une négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève, le 4/01/2022, le ministère de l'éducation nationale a répondu favorablement aux demandes du SNUipp-FSU au sujet de d'allègement du travail des enseignant-es. Il nous a été confirmé que des consignes claires viennent d'être adressées aux Recteurs·trices et aux IA-DASEN.

En particulier, nous vous demandons de bien confirmer aux équipes enseignantes et aux IEN la demande ministérielle de sursoir aux évaluations d'écoles comme au travail sur les projets d'écoles.

C'est à ces conditions seulement que les écoles, collèges et lycées pourront bien fonctionner dans ce contexte de crise sanitaire.

Nous vous demandons donc de pouvoir nous rencontrer pour échanger sur ces différents points avant la reprise du 24 janvier 2022 dans notre académie.

Veillez, madame la rectrice, agréer notre profond respect.

Pour la FSU Réunion et ses syndicats de l'Éducation Nationale,

Les cosecrétaires départementaux,
Guillaume ARIBAUD et Jean-Daniel MAILLOT.